

Règlement du concours photo

« **Pierres et Paysages** » sur le territoire de Mayenne Co

Article 1 – Organisateur

L'Office de Tourisme Mayenne Co organise un concours photographique intitulé « **Pierres et Paysages** », ouvert aux photographes amateurs majeurs.

Article 2 – Thème

Le thème du concours est « **Pierres et Paysages** ».

Les photographies devront illustrer ce thème et mettre en valeur les paysages et les éléments minéraux (pierres, roches, constructions en pierre, patrimoine bâti, etc.) **sur le territoire de Mayenne Communauté.**

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est :

- **réservé aux photographes amateurs,**
- **ouvert uniquement aux personnes majeures** à la date du **20 mars 2026,**
- **limité à une seule photographie par participant.**

La participation est gratuite.

Article 4 – Calendrier

- **Ouverture du concours et dépôt des photos : du 20 mars 2026 au 20 mai 2026.**
- **Annonce des résultats : fin mai 2026.**
- **Exposition des photographies lauréates : de courant juin à fin août 2026** au bureau de Mayenne de l'Office de Tourisme Mayenne Co, situé à Mayenne, Quai Waiblingen..

Article 5 – Modalités de participation

Pour participer, chaque candidat doit :

1. **Remplir le formulaire d'inscription** via [Google Form](#).
2. **Signer le présent règlement.**
3. **Envoyer sa photographie** via **WeTransfer** ou **SwissTransfer** à l'adresse mail suivante : bonjour@mayenneco-tourisme.fr

La participation ne sera validée que si l'ensemble de ces étapes est complété.

Article 6 – Caractéristiques techniques des photos

Les photographies doivent respecter les critères suivants :

- **Orientation** : format paysage (horizontal)
- **Proportions** : ratio **2:3**
- **Résolution** : **4500 pixels minimum sur le côté le plus long**
- **Exemple de dimensions acceptées** : 4500 × 3000 pixels

Les images doivent être envoyées au format numérique (JPEG ou PNG recommandé).

Article 7 – Sélection des lauréats

Les photographies seront évaluées par un **collectif de sélection** composé de :

- internautes via les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme Mayenne Co,
- membres du personnel de l'Office de Tourisme,
- un **professionnel de la photographie**.

Cinq photographies seront primées.

Article 8 – Récompenses et exposition

Les **5 lauréats** verront leur photographie imprimée, agrandie, **exposée au bureau de Mayenne** de l'Office de Tourisme Mayenne Co.

Formats d'impression :

- **1er prix** : tirage **40 × 60 cm**
- **Du 2^e au 5^e prix** : tirages **30 × 45 cm**

Article 9 – Droits d'utilisation des images

Les participants autorisent l'Office de Tourisme Mayenne Co à diffuser leur photographie :

- dans le cadre **de l'exposition**,
- sur les **réseaux sociaux** de l'Office de Tourisme.

Cette utilisation est **strictement non commerciale** et limitée à la durée du concours, soit **du 20 mars 2026 au 31 août 2026**.

Les auteurs restent pleinement propriétaires de leurs images. Aucune image ne sera ajoutée à la photothèque de l'Office de Tourisme Mayenne Co.

Article 10 – Responsabilité des participants

Chaque participant garantit être l'auteur de la photographie envoyée et disposer de l'ensemble des droits nécessaires à sa diffusion.

Il s'engage également à respecter le droit à l'image des personnes éventuellement présentes sur la photographie.

Article 11 – Protection des données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont destinées uniquement à l'organisation et à la gestion du concours par l'Office de Tourisme Mayenne Co.

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Ces données seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la gestion du concours.

Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée à l'Office de Tourisme Mayenne Co.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'**acceptation pleine et entière du présent règlement**, attestée par la **signature du participant**.

Date et signature